



Communiqué de presse n° 16

Suite à la publication dans certains quotidiens nationaux d'informations faisant état de l'existence, au Maroc, de maladie contagieuse due à Salmonella Kentucky chez la volaille, l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) relevant du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime apporte à ce sujet les éclaircissements suivants:

Le cheptel avicole national fait l'objet d'une surveillance sanitaire rapprochée, continue et permanente par les services vétérinaires nationaux et les vétérinaires sanitaires mandatés. L'état sanitaire du cheptel avicole national est satisfaisant et il n'existe pas actuellement d'épidémie constatée sur ce cheptel.

Dans le cadre de cette surveillance sanitaire, les investigations réalisées durant les six derniers mois par les Laboratoires Régionaux d'Analyses et de Recherches relevant de l'ONSSA sur des prélèvements issus de volailles vivantes n'ont pas permis la détection de ce sérotype de salmonelles à travers le territoire national.

L'ONSSA est un établissement public créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Contact : M. Abderrahman Hansal

06-73-99-78-38

www.onssa.gov.ma